



LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

10 février 2022

DATE D’AFFICHAGE

10 février 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 23

OBJET

**Demande de subvention
auprès de divers financeurs
Opération « Requalification du
Parc René Léger »**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-deux, le 16 février à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Salle Jules Menet, étant donné la crise sanitaire actuelle, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AVEZEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Étaient absents excusés :

Hervé FRANEL
Alexa PELAGE
Marie-Solange GRILLOT
Stéphanie MARTINS VIANA
Julien CAYZAC
Maria PIRKA
Philippe VAN ROSSOMME
Rodolphe WELSCH

Donne pouvoir à :

Ariel SHEPS
Stéphane RAYNAL
Jacqueline GALEAZZI
Claire HERLIN
Sylvain PASTORELLO
Guy-Charles HUMBERT
Mariannick MORVAN
Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Était (ent) absent (es) : Laurent PERTHUIS, Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Léa PHALLIPOUX

DELIBERATION

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE DIVERS FINANCEURS –
OPERATION « REQUALIFICATION DU PARC RENÉ LÉGER »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le rapport de présentation du PLU et le PADD ;

VU les appels à projet de l’État, la Région, le Département notamment dans le cadre du plan de relance, du plan Climat et des engagements environnementaux ;

CONSIDERANT les résultats du SDIE, étudié entre 2020 et 2021 sur l’ensemble des bâtiments communaux ;

CONSIDERANT la volonté municipale de lutter contre le réchauffement climatique, par les moyens suivants :

- Rénovation énergétique de l’ensemble des bâtiments communaux et plus spécifiquement, les sites très énergivores dont ceux de l’ancienne Piscine et de la salle des Fêtes ;
- Rénovation énergétique de l’ensemble de l’éclairage public communal (plus de 700 points lumineux) ;
- Révégétaliser et désimperméabiliser les espaces publics et intégrer des îlots de fraîcheur urbains,
- Revaloriser la part floristique de la commune en cohérence avec l’environnement urbain et les besoins hydriques,
- Créer une hiérarchisation de la trame viaire avec une mise en avant des circulations douces,
- Créer des liaisons douces en Centre-ville, reliant la Gare SNCF et tous les équipements structurants au plan vélo local,
- Homogénéiser les revêtements, le mobilier urbain et les éclairages actuellement peu qualitatifs et énergivores,
- Améliorer la gestion des eaux pluviales,
- Améliorer les possibilités de stationnement et d’accessibilité PMR ;

CONSIDERANT que le projet prévoit notamment :

- Démolition des bâtiments vétustes et énergivores,
- Création d'un parking végétalisé,
- Réaménagement du Parc René Léger,
- Sécurisation du parc,
- Mise en valeur des éléments patrimoniaux ;
- Le relogement d'associations et services publics,
- Relocalisation du skate-park

CONSIDERANT l'obligation de plus en plus marquée, de mieux traiter les ruissèlements des eaux de pluies et ainsi éviter les inondations ;

CONSIDERANT la volonté de valoriser le patrimoine local et touristique remarquable du centre-ville ;

CONSIDERANT l'obligation d'obtenir des subventions maximales des divers financeurs pour permettre la réalisation d'opérations : à savoir,

- La construction d'une nouvelle Salle des Fêtes et des Associations,
- La rénovation des équipements de l'ancienne Piscine, du patrimoine extérieur et du parc René Léger (création de parkings
- La requalification des espaces publics du Parc René Léger et ses abords (création de parking, accès PMR, des gradins, valorisation du cadre

CONSIDERANT une démarche environnementale ambitieuse qui s'inscrit dans ces opérations ;

CONSIDERANT l'importance de limiter les impacts budgétaires sur les finances locales, les Fertois, et les futures générations ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission « Travaux, Entretien de la ville, Urbanisme et Aménagement du Territoire » du 28 janvier 2022 ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission « Finances » du 7 février 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE le programme des opérations présenté ci-dessus et décide de programmer les opérations décrites plus haut.

PRÉCISE le plan de financement prévisionnel sera finalisé par la suite suivant la mise en concurrence et les négociations à venir.

AUTORISE Madame le Maire à solliciter tous les financeurs publics (Etat, Europe, ADEME, Région, Département, PNRGF, Agence de l'eau...) et d'engager toutes les démarches utiles à ce projet d'envergure.

PRÉCISE que toutes futures demandes de subvention auprès de ces financeurs seront sollicitées au taux et plafond maximum.

DIT que le plan de financement et les restes à charge seront ajustés en fonction des échanges et réponses de chaque financeur sollicité, et sera transmis par décision de Madame le Maire aux financeurs.

DIT que les crédits correspondants à ce projet seront inscrits aux Budgets Prévisionnels 2022, et suivants.

AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'indisponibilité le 1^{er} adjoint au Maire, à effectuer les démarches administratives et à signer tout actes et toutes les pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.



Le Maire.
Mariannick MORVAN

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE DIVERS FINANCEURS
OPERATION REQUALIFICATION DU PARC RENE LEGER

Date de décision: 16/02/2022

Date de réception de l'accusé 24/02/2022
de réception :

Numéro de l'acte : 006_2022

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20220216-006_2022-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5
Finances locales
Subventions

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : 6 SUBVENTION REQUALIFICATION PARC RENE LEGER.pdf (99_DE-091-219102324-20220216-006_2022-DE-1-1_1.pdf)